

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 9 juillet 2015

**Rapporteur :
Madame Anne-Marie
STENOU**

N° 13

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,
à compter du : 17/07/2015
- la transmission au contrôle de légalité le : 17/07/2015
(accusé de réception du 17/07/2015)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Temps d'Activités Périscolaires - Appel à projets Temps d'Activités Périscolaires (TAP)
Subventions aux associations**

Il s'agit d'octroyer 42 539,18 € de subventions dans le cadre de l'appel à projets des temps d'activités périscolaires pour compléter l'offre d'activités et animer des ateliers lors de l'année scolaire 2015-2016.

Dans le cadre de l'application de la réforme des rythmes scolaires depuis la rentrée 2013, la semaine scolaire se déroule sur 4,5 jours dont le mercredi matin. Ces nouveaux rythmes ont modifié les horaires des différents temps, scolaires, périscolaires et de loisirs.

Dans le cadre de cette réforme, la ville organise des temps d'ateliers périscolaires (TAP), qui seront proposés aux enfants des écoles publiques les lundis, mardis et jeudis de 15h30 à 16h30 ou à titre dérogatoire, la journée sans TAP pourra avoir lieu un autre jour. La ville de Quimper organise ces temps d'activités périscolaires dans le cadre des obligations issues du décret n°2013-77 du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires (JO du 26 janvier 2013), notamment un taux d'encadrement règlementaire d'un animateur pour 18 enfants en élémentaire et d'un animateur pour 14 enfants en maternelle. Les animateurs, ATSEM et agents de la direction éducation enfance de la ville sont chargés de l'animation de ces ateliers de découverte et d'initiation.

Afin de compléter sa démarche de mobilisation de toutes les ressources éducatives locales, la ville a sollicité sur les années scolaires 2013-2014 et 2014-2015 les acteurs associatifs du territoire avec lesquels elle a déjà engagé des actions co-éducatives et/ou des partenariats dans le cadre du projet éducatif local (PEL) et des partenariats culturels et sportifs.

Entre janvier et juin 2014, 11 associations sont intervenues lors des temps d'activités périscolaires ; 780 enfants (168 en maternelle, 612 en élémentaire) ont bénéficié de ces animations pour un montant total de 15 250 €.

Entre septembre 2014 et juin 2015, 15 associations sont intervenues lors des temps d'activités périscolaires ; 2828 enfants (812 en maternelle, 2016 en élémentaire) ont bénéficié de ces animations pour un montant total de 39 725 €.

Un appel à projets a été lancé en avril dernier afin de recevoir les propositions des associations pour compléter l'offre d'activités et animer des ateliers lors de l'année scolaire 2015-2016.

Les interventions des associations présentant un double objectif :

- La formation du personnel municipal qui accompagne l'intervenant extérieur pendant son atelier (le personnel municipal développe ainsi des compétences spécifiques qu'il ne possède pas) ;
- La mise en œuvre d'ateliers de découverte et d'initiation qui ne peuvent pas être encadrés par des animateurs municipaux (ateliers menés par des professionnels possédant des diplômes ou des qualifications spécifiques).

Les propositions des associations sont les suivantes (le montant comprend l'intervention en direction des groupes enfant, les frais de déplacement et le matériel spécifique le cas échéant) :

Association/ thématique	Nombre de séances/ groupes/enfants concernés Sept à déc. 2015	Montant	Nombre de séances/ groupes/enfants concernés janvier à juin 2016	Montant
GROS PLAN (cinéma)	L'activité commencera à partir de janvier 2016		19 séances/ 3 groupes/ 54 enfants	1100€
ESCRIME QUIMPER CORNOUAILLE	11 séances/ 2 groupes/ 18 enfants	440 €		440€
KARATE CLUB	11 séances/ 2 groupes/ 36 enfants	440€	33 séances/ 6 groupes/ 108 enfants	1320€

JUDO CLUB QUIMPEROIS	22 séances/ 4 groupes/ 72 enfants	880€	66 séances/ 12 groupes/ 216 enfants	2640€
GROUPEMENT SPORTIF et EDUCATIF DU FOOTBALL QUIMPEROIS (Jeux sportifs collectifs)	16 séances/ 4 groupes/ 72 enfants	592€	84 séances/ 16 groupes/ 288 enfants	3099.72€
POMME PIMENT (danse et musique)	22 séances/ 4 groupes/ 72 enfants	880€	66 séances/ 12 groupes/ 216 enfants	2640€
DEL GESTO (danse contemporaine)	22 séances/ 4 groupes / 72 enfants	880€	66 séances/ 12 groupes/ 216 enfants	2970€
HIP HOP NEW SCHOOL	8 séances/ 2 groupes/ 36 enfants	320€	66 séances/ 12 groupes/ 216 enfants	2640€
SONERIEN PENN AR BED (musique bretonne)	14 séances/ 2 groupes/ 36 enfants	544.18€	58 séances/ 12 groupes/ 216 enfants	2434,46 €
PASSERELLE BRETAGNE-JAPON Découverte de la culture japonaise	22 séances/ 4 groupes/ 72 enfants	880€	66 séances/ 12 groupes/ 216 enfants	2640€
IMPRO LIBRE Atelier théâtre	14 séances/ 2 groupes / 36 enfants	618.24€	48 séances/ 8 groupes/ 144 enfants	2120€
KANGAROO (découverte de la culture anglaise)	L'activité commencera à partir de janvier 2016		22 séances/ 8 groupes/ 112 enfants	950€
USEP (Union sportive de l'enseignement du 1^{er} degré) Sensibilisation aux handicaps	22 séances/ 4 groupes/ 72 enfants	983.40€	66 séances/ 12 groupes/ 216 enfants	3040€
COMITE DEPARTEMENTAL DE GOUREN	14 séances/ 2 groupes 36 enfants	560€	46 séances/ 8 groupes/ 144 enfants	1840€
SAMMY SKATE CLUB (skateboard)	8 séances/ 2 groupes/ 36 enfants	320€	42 séances/ 8 groupes/ 144 enfants	1680€
QUIMPER VOLLEY 29	8 séances/ 2 groupes/ 18 enfants	336€	30 séances/ 6 groupes/ 108 enfants	1250€

RUGBY CLUB QUIMPER	8 séances/ 2 groupes/ 18 enfants	304€	42 séances/ 8 groupes/ 144 enfants	1600€
UJAP QUIMPER BASKET	8 séances/ 2 groupes/ 18 enfants	336€	42 séances/ 8 groupes/ 144 enfants	1755€
QUIMPER ATHLETISME	L'activité commencera à partir de janvier 2016		44 séances/ 8 groupes/ 144 enfants	1760€
BALLES A FOND (Arts du cirque)	22 séances/ 4 groupes/ 72 enfants	880€	66 séances/ 12 groupes/ 216 enfants	2640€
Arzel (découverte des arts plastiques)	22 séances/ 4 groupes/ 72 enfants	660 €	66 séances/ 12 groupes/ 216 enfants	1980€

Soit un total prévisionnel de 10 853.82 € pour 900 enfants bénéficiaires et 293 séances pour la période de septembre à décembre 2015 et un total prévisionnel de 42 539,18 € pour l'intégralité de l'année scolaire (soit 3494 enfants et 1103 séances). La subvention pourra être versée en 2 fois : en août pour la période sept/déc 2015 et en décembre après un bilan pour la période janvier/juin 2016.

Ce bilan intermédiaire sera réalisé en décembre avec chaque association. Au vu du résultat de cette évaluation et du respect ou non des objectifs de ces ateliers, la ville se réservera le droit d'interrompre le partenariat et de ne pas verser la totalité de la subvention.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser monsieur le maire :

- 1 - à verser les subventions mentionnées ci-dessus aux associations concernées pour l'année scolaire 2015/2016 ;
- 2 - à signer les conventions avec les partenaires.

Le maire,

Ludovic JOLIVET